



**ACMG**

**16 chemin de la Baignade**

**45200 MONTARGIS**

## **Charte de bonne conduite**

### **Préambule**

Le club est un lieu de pratique sportive, de partage et de convivialité. Il accueille des personnes aux objectifs variés : pratique de loisir, recherche de bien-être, progression personnelle ou participation à des compétitions.

Les valeurs du club reposent notamment sur **le respect, la convivialité, le plaisir de pratiquer, l'esprit sportif et la neutralité.**

La présente charte a pour objectif de garantir un environnement serein, respectueux et agréable pour tous.

Toute adhésion au club implique l'acceptation et le respect de cette charte.

---

### **1. Respect des personnes**

Chaque membre s'engage à adopter une attitude respectueuse envers :

- les autres pratiquants,
- les encadrants,
- les dirigeants et bénévoles,
- les arbitres et adversaires,
- les partenaires et soutiens du club.

Les comportements ou propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, agressifs ou portant atteinte à la dignité d'autrui ne sont pas acceptés.

## 2. Convivialité et esprit de club

Le club est un lieu d'échange, de partage et de plaisir.

Chaque membre contribue à :

- maintenir une ambiance positive et bienveillante ;
  - favoriser l'entraide et la solidarité ;
  - respecter les différents niveaux et objectifs de chacun, qu'il s'agisse d'une pratique compétitive ou de loisir.
- 

## 3. Plaisir et progression dans la pratique sportive

Le club encourage une pratique sportive fondée sur le plaisir, la progression et l'épanouissement personnel.

Chaque pratiquant est libre de poursuivre ses propres objectifs, qu'ils soient sportifs, de loisir ou de bien-être.

Les membres s'engagent à :

- respecter les consignes des encadrants ;
  - adopter un comportement constructif envers les autres pratiquants ;
  - accepter les différences de niveau et de rythme.
- 

## 4. Fair-play et esprit sportif

Les membres du club s'engagent à :

- respecter les règles du sport pratiqué ;
  - accepter les décisions des arbitres et encadrants ;
  - adopter un comportement loyal et respectueux envers partenaires et adversaires ;
  - représenter dignement le club lors des entraînements, compétitions et événements.
- 

## 5. Respect des installations et du matériel

Les installations et équipements mis à disposition sont des biens communs.

Chaque membre s'engage à :

- utiliser le matériel avec soin ;
  - respecter les locaux et équipements ;
  - participer au rangement et au maintien de la propreté des espaces utilisés.
-

## 6. Neutralité et respect du cadre du club

Le club est un espace consacré à la pratique sportive et à la convivialité.

Afin de préserver un climat serein et respectueux pour tous, les manifestations ou expressions d'opinions politiques ou religieuses n'ont pas leur place dans le cadre des activités et des espaces du club.

Chaque membre veille à préserver un environnement neutre et respectueux des sensibilités de tous.

---

## 7. Respect de l'image et de la réputation du club

Chaque membre s'engage à adopter un comportement respectueux de l'image, de la réputation et des valeurs du club.

Cela concerne aussi bien les activités du club que les situations où l'appartenance au club est identifiable.

Les membres s'engagent notamment à :

- ne pas tenir de propos injurieux, diffamatoires ou dénigrants envers le club, ses membres, dirigeants ou partenaires ;
- ne pas diffuser d'informations internes ou de contenus susceptibles de nuire au club ;
- adopter un comportement responsable dans toute communication publique, y compris sur les réseaux sociaux ;
- ne pas utiliser l'image du club hors de la pratique sportive ou des activités du club.

La publication de contenus portant atteinte à l'image du club peut constituer un manquement à la présente charte.

---

## 8. Gestion des désaccords et des différends

Des désaccords peuvent survenir entre membres du club ou entre un membre et le club (dirigeants, encadrants, organisation des activités).

Dans ces situations, les personnes concernées s'engagent à exprimer leurs différends dans un cadre respectueux et constructif.

Le dialogue et la recherche de solutions sont privilégiés. Les responsables du club peuvent intervenir afin de faciliter les échanges et organiser une médiation si nécessaire. Les adhérents en éprouvant le besoin pourront également se tourner vers l'un des 2 référents « Dialogue et Expression » désignés par le comité directeur pour s'exprimer sur tout sujet à propos du club.

Les membres s'engagent également à ne pas porter publiquement ces différends, notamment sur les réseaux sociaux, avant que les voies de dialogue interne aient été utilisées.

---

## 9. Manquements à la charte et sanctions

Tout comportement contraire aux principes énoncés dans la présente charte, ou portant atteinte au bon fonctionnement, à la sécurité des personnes ou à l'image du club, peut entraîner l'application de mesures disciplinaires.

Selon la gravité des faits, les sanctions peuvent notamment comprendre :

- un rappel à l'ordre ;
- un avertissement ;
- une suspension temporaire des activités ;
- une exclusion temporaire ;
- une exclusion définitive du club.

Avant toute sanction importante, le membre concerné pourra être invité à fournir des explications.

Les décisions sont prises par les instances dirigeantes du club dans l'intérêt de l'association et du respect de ses valeurs.

---

## 10. Acceptation de la charte

L'adhésion au club implique la prise de connaissance et l'acceptation de la présente charte.

Chaque membre s'engage à en respecter les principes afin de contribuer à une pratique sportive respectueuse, conviviale et positive.

---

Nom et prénom de l'adhérent :

Date :

Signature :

(Signature du représentant légal pour les mineurs)